

Drone



- Besoins :**
- Surveillance des animaux dans les pâturages et les parcours non clôturés
 - Surveillance des clôtures et autres installations
 - Déplacement des animaux, en particulier en automne / avant l'hiver et dans les reliefs rocheux, afin de réduire les risques pour la santé et la sécurité
 - Documentation

- Objectifs :**
- Gagnez du temps et du confort en contrôlant les animaux dans les pâturages de montagne.
 - Gagner du temps et du confort lors du déplacement des animaux, par exemple pour rassembler les brebis à l'automne.
 - Les photos prises par un drone peuvent être utilisées pour la documentation
 - Accroître la sécurité des personnes qui regroupent des animaux sur des terrains difficiles
 - Inspecter les clôtures, les bâtiments et les autres installations qui ne sont pas facilement accessibles

Description :

Les drones peuvent être utilisés pour surveiller les animaux dans les pâturages, en vérifiant leur santé et leurs déplacements. L'éleveur peut ainsi vérifier les stocks, par exemple si les brebis et les agneaux sont ensemble. La caméra peut zoomer à distance pour obtenir des informations détaillées, sans stresser les animaux. Une caméra thermique peut être utilisée, en particulier dans les zones forestières, pour aider à détecter les animaux.

Les drones peuvent également être utilisés pour déplacer les brebis. Le pilote peut rester dans une position fixe ou choisir un chemin sûr et facile, en utilisant le drone pour guider les animaux.

Les drones autonomes pour les missions de recherche et de sauvetage ne sont, pour l'instant, pas autorisés.

- Mise en place :**
- Acheter un drone (en Norvège, il est courant que les éleveurs ayant des brebis dans les mêmes pâturages collaborent).
 - Afin d'obtenir une licence pour piloter un drone, vous devez suivre un cours sur les réglementations (Norvège).
 - Apprenez à utiliser le drone.
 - Faire voler un drone dans les zones de parcours et les pâturages, selon les besoins.
 - Avec une licence de catégorie ouverte, le drone doit être piloté en ligne de visée visuelle (VLOS).

Pays :



Norvège

Système de production (Lait et/ou viande et brebis et/ou chèvre) :

Tous

Type d'animal (brebis, chèvre, renouvellement, agneau, chevreau) :

Tous

Autre source d'information :
Communication personnelle avec des agriculteurs norvégiens

En lien :

[Sm@RT solutions Norway Drone \(youtube.com\)](https://www.youtube.com/watch?v=...)



Bénéfices attendus :

- Gain de temps / main d'œuvre
- Connaissance des conditions dans les parcours
- Localisation des animaux
- Moins de stress pour l'éleveur et les animaux
- Documentation

Coût et prérequis :

- Coût : 800 - 7000 €.
- Abonnement requis : Non
- Nécessite une formation de pilote et une licence : La licence de catégorie ouverte (Norvège) autorise le vol de drones dans la "ligne de visée visuelle" (VLOS).
- Pour que le pilote de drone puisse voler au-delà de la ligne de visée visuelle (BVLOS), il doit disposer d'une licence avancée et d'un drone.
- L'utilisation du drone peut être limitée par les conditions météorologiques (vent, pluie).
- La capacité de la batterie limite le temps de vol.

Le drone est très utile dans la gestion de ma ferme.

Il ne remplace pas un bon chien de berger ou le suivi par GPS des brebis dans les pâturages, mais il constitue certainement un bon complément.

Éleveur de brebis en Norvège



Il faudrait 13 ans pour atteindre 98% d'adoption in Norway.



www.smartplatform.network

